

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Premier projet de résolution CA24 09 0337 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA24 09 0337 visant à autoriser la division du terrain de la résidence située au 10765, rue Laperle – Lot 2 494 719 du cadastre du Québec - Zone 1379 (dossier 1249570019);

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 11 décembre 2024 d'un premier projet de résolution portant le numéro CA24 09 0337, tiendra une assemblée publique de consultation le 9 janvier 2025, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

QUE la résolution projetée vise à accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2 494 719 du cadastre du Québec et portant le numéro 10765, rue Laperle, l'autorisation de lotir le terrain selon le plan cadastral réalisé par François Anglehart, arpenteur-géomètre, daté du 9 décembre 2020, et ce, malgré les articles 12, 2^o, a), i) (profondeur minimale de 22 mètres) et 12, 2^o, a), ii) (superficie minimale d'un lot) du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., chapitre O-1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

QUE le premier projet de résolution CA24 09 0337 vise la zone 1379, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



QU'au cours de cette assemblée publique la mairesse d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce premier projet de résolution de même que le plan des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h et sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/ahuntsic-cartierville.

FAIT à Montréal, le 19 décembre 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauevert